

DANEMARK : LE MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

La population active en chiffres

	2018	2019	2020
Population active	2.982.472	3.023.904	3.022.416

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

	2017	2018	2019
Taux d'activité total	77,9	78,2	79,0
Taux d'activité des hommes	80,6	81,0	81,9
Taux d'activité des femmes	75,1	75,4	76,0

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

Le management des ressources humaines

LE CONTRAT

Le type de contrat Contrats permanents, à durée déterminée, contrats de formation.

La rupture de contrat

- La retraite 65 ans (67 en 2012).
- Les démissions Selon la section 2b de la législation sur les salariés employés, l'employeur pourra être obligé de payer une compensation en cas de licenciement abusif, si l'employé licencié travaillait pour l'employeur depuis au moins 1 an et si le licenciement ne semble pas raisonnablement justifié par le conduite de l'employé et/ou, les circonstances de la société.
Toute compensation résultant d'un licenciement abusif sera basée sur la durée d'emploi de l'employée et une estimation des circonstances du cas et cela représentera en général un montant équivalent au salaire payé à l'employé salarié pendant la moitié de la période de préavis. La compensation pourra s'élever à 6 mois de salaire.

Les lois du travail Consultez le site Doing Business, pour connaître les réglementations du travail qui s'appliquent aux entreprises.

LE RÈGLEMENT DES LITIGES

Les procédures de conciliation

Les sources de conflits Selon l'article 2 de ses statuts, l'objectif de l'arbitrage danois est de promouvoir l'arbitrage en accord avec les règlements de la procédure d'arbitrage qui sont prévues par son Conseil, en passant par des tribunaux d'arbitrage nommés par l'Arbitrage danois, sur une base de cas par cas.

Les règles de la procédure d'arbitrage ont été révisées en 2004 pour qu'elles s'alignent avec les normes internationales générales, puis à nouveau en 2006 pour que les règles s'alignent avec la législation sur l'arbitrage adoptée au Danemark en 2005. Les règles de la procédure d'arbitrage ont été changées en octobre 2007.

- Cadre juridique Consulter le site Internet de l'Arbitrage danois.
- La procédure L'arbitrage danois offre aussi une médiation en accord avec les règlements intérieurs de la médiation, mis en place par le Conseil en 2006.

Les structures juridiques

- Cadre juridique Consulter le site Internet de l' Arbitrage danois.
- L'organisme compétent Arbitrage danois.

LES PARTENAIRES SOCIAUX

Associations patronales [DA](#) - Danish Employers' Confederation

Le dialogue social et les partenaires sociaux Le marché du travail est très réglementé par des conventions collectives. De nombreux employés sont membres de la Confédération des employeurs danois (Dansk Arbejdsgiverforening/DA) ou d'une des associations spéciales pour employeurs (par ex. dans le secteur financier ou agricole). Les employés sont souvent membres du syndicat de leur branche (travailleurs des métaux, du commerce, employés de bureaux...), bien que la plupart de ces syndicats soient aussi membres de confédérations parapluies pour employés, de la Fédération danoise des syndicats (Landsorganisationen/LO). La LO est une organisation qui s'occupe de négocier et de coordonner différentes questions communes à tous les syndicats.

Le taux de syndicalisation Selon les données de l'OCDE, à partir de 2013, le taux de syndicalisation du Danemark est de 67%.

Les organismes de régulation Confédération des employés danois (DA)
Autorité nationale du marché du travail